Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 022-212203053-20260407-DELIB20260406-DE

Département
des Côtes D'Armor

Arrondissement de
DINAN

COMMUNE DE
SAINT-JOUAN DE L'ISLE

Nombre de Membres :
- en exercice : 11
- présents : 11
- représentés : 0
- votants : 11
- abstention : 0

Date de convocation :
23/03/2026

Affichage de la liste des délibérations :
13/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE

SAINT-JOUAN DE L'ISLE

* *

Séance du 7 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 7 avril à vingt heures. Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur TISON Paul, Maire.

Présents : TISON Paul, MAILLARD Laurent, BOUGAULT Nadège, LEBRETON Mickaël, LE MOY Muriel, MAILLARD Sophie, GRUGET Martin, MONBOUSSIN Laura, LEBRIN Margot, BONNET Romuald, DUPUIS Samuel.
Pouvoirs : ∅
Absent excusé : ∅
Absente : ∅
Secrétaire de séance : BOUGAULT Nadège

DELIB 2026/04/06 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Le Conseil Municipal, **après avoir délibéré**, décide à 11 voix sur 11 de maintenir les taux des taxes directes locales applicables en 2026, à savoir :

- Taxe foncière bâtie : 37.32% (37.32% en 2025)
- Taxe foncière non bâtie : 50.71% (50.71% en 2025)
- Taxe d'habitation RS : 12.38% (12.38% en 2025)

Pour rappel, le taux de taxe foncière bâtie communal était initialement de 17.79%. En 2021, il a été cumulé à celui de la taxe foncière bâtie du Département, soit 19.53%, afin de compenser la suppression de la taxe d'habitation pour la commune. Le taux de taxe d'habitation voté ici sera un taux de taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires.

Nadège BOUGAULT,
Secrétaire de séance

Paul TISON,
Maire,

MAIRIE de St-JOUAN-de-L'ISLE 22350 Côtes d'Armor